

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF
SUR L'ADAPTATION
DES PROGRAMMES D'INITIATIVES ÉNERGÉTIQUES –
VOLET SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**



***COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ADAPTATION DES PROGRAMMES D'INITIATIVES
ÉNERGÉTIQUES – VOLET SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX***

RECOMMANDATIONS

VERSION FINALE

LE 20 MAI 2004

MISE EN CONTEXTE

Dans une décision rendue le 5 juin 2003 (D-2003-110), la RÉGIE a accueilli le *Plan Global en efficacité énergétique* (PGEÉ) 2003-2006 du Distributeur sous réserve de quatre ajustements. Parmi ces ajustements, la RÉGIE a exprimé le souhait que les programmes d'initiatives énergétiques destinés aux marchés CI (commercial et institutionnel) et PMI (petites et moyennes industries) soient mis en œuvre, mais elle considère que leurs paramètres et modalités doivent être spécifiquement adaptés à la réalité de la clientèle institutionnelle, notamment municipale, avant le démarrage de ces deux programmes.

DÉMARCHE D'HYDRO-QUÉBEC

Des consultations menées au cours de l'été 2003 auprès des principaux intervenants du milieu institutionnel, notamment dans trois secteurs particuliers, le municipal, l'éducation ainsi que la santé et les services sociaux, ont permis de dégager un consensus quant à une mise en œuvre rapide des programmes et d'une démarche en deux phases pour l'adaptation des paramètres et modalités des programmes d'initiatives énergétiques - marchés CI et PMI.

Les ajustements suivants ont tout d'abord été apportés :

- Programme Appuis aux Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments : enveloppe budgétaire pour l'année 2004 de 1,5 M\$ spécifiquement dédiée au secteur institutionnel, incluant le secteur municipal, et prise à même le budget total du programme; déplafonnement de l'aide financière par client par année; et, élaboration d'un recueil de pratiques gagnantes pour la conception et la réalisation de projets d'efficacité énergétique intégrant des volets spécifiques à la réalité des milieux municipal, de l'éducation ainsi que de la santé et des services sociaux.
- Programme Appuis aux Initiatives – Systèmes industriels : traitement à même l'enveloppe budgétaire du programme de tous les projets d'efficacité énergétique ayant trait aux procédés industriels municipaux; et, déplafonnement de l'aide financière par client par année.

En seconde phase, des comités consultatifs sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques à la réalité de la clientèle institutionnelle, marchés CI et PMI, ont été mis en place à l'automne 2003 pour les secteurs municipal, de l'éducation ainsi que de la santé et des services sociaux.

Dans le cadre du *comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – volet santé et services sociaux*, Hydro-Québec a ainsi convenu, avec les principaux intervenants du milieu de la santé et des services sociaux, des objectifs du comité : identifier les besoins, attentes et préoccupations de la clientèle de ce secteur en matière d'efficacité énergétique et les comparer avec les modalités et paramètres du programme *Appuis aux Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments*.

Les six rencontres du comité, échelonnées de novembre 2003 à mai 2004, ont permis de dresser un portrait énergétique du secteur de la santé et des services sociaux ; de réfléchir sur la démarche à privilégier pour implanter des projets d'efficacité énergétique ; d'identifier les besoins non comblés et les pistes de solutions ; et, de rédiger des recommandations. À cette fin, les objectifs, critères d'admissibilité, modalités de participation et exigences spécifiques au programme *Appuis aux Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* ont été plus particulièrement analysés.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Les recommandations du *comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – volet santé et services sociaux* visent à faciliter toutes les étapes du processus d'implantation des projets d'efficacité énergétique et à adapter le programme *Appui aux Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* d'Hydro-Québec à la réalité du milieu de la santé et des services sociaux. Ces recommandations sont regroupées en fonction des six étapes principales de l'implantation de projets d'efficacité énergétique :

- Planification;
- Conception;
- Financement;
- Présentation et autorisation du projet;
- Réalisation;
- Suivi et bilan.

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF

Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ)

Association des centres jeunesse du Québec

Association des CLSC et des CHSLD du Québec

Association des établissements privés conventionnés (AEPC)

Association des gestionnaires de parcs immobiliers en milieu institutionnel (AGPI)

Association des Hôpitaux du Québec (AHQ)

Corporation d'hébergement du Québec (CHQ)

Hydro-Québec (HQ)

Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec (MSSS)

ACRONYMES

AEÉ	Agence de l'efficacité énergétique
AGPI	Association des gestionnaires de parcs immobiliers en milieu institutionnel
AHQ	Association des Hôpitaux du Québec
CHQ	Corporation d'hébergement du Québec
EÉ	Efficacité énergétique
HQ	Hydro-Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec
OEÉ	Office de l'efficacité énergétique

1. PLANIFICATION

Besoins non comblés	Recommandations	Organisme / Entité concernés
<ul style="list-style-type: none"> L'appui des instances décisionnelles et une volonté politique affirmée sont des facteurs de succès indispensables pour stimuler l'implantation de projets en EÉ : les directions d'établissement doivent être incitées à mettre en place des projets en EÉ et sensibilisées aux avantages de leur réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les mécanismes et outils à mettre en place pour permettre de fixer des objectifs de réduction de la consommation énergétique dans les établissements qui tiennent compte des différentes vocations du réseau. Faire la promotion de l'EÉ, par l'entremise du site Intranet du ministère et de toutes autres activités pertinentes, en faisant valoir son apport dans le développement durable. Établir une liste de références de projets à succès pour diffusion sur les sites Internet pertinents et en faire la promotion. Promouvoir, supporter et bonifier les programmes de reconnaissance existants (ex.: prix d'excellence en gestion de l'efficacité énergétique). Utiliser des indicateurs de performance énergétique par type de bâtiments et d'équipements pour identifier le potentiel d'économies d'énergie réalisable. Mettre en place un processus de certification énergétique des bâtiments efficaces en collaboration avec les principaux fournisseurs d'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> MSSS / AEÉ / Agences de développement / Établissements MSSS MSSS / AEÉ / HQ MSSS / AEÉ / AHQ / HQ MSSS / AEÉ / AHQ / Agences de développement MSSS / AEÉ

2. CONCEPTION DE PROJETS EN EÉ

Besoins non comblés	Recommandations	Organisme / Entité concernés
<ul style="list-style-type: none"> • Des besoins d'encadrement et d'information sont requis par les établissements du réseau à toutes les étapes de planification des projets d'EÉ : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Difficultés de mettre en place des projets d'EÉ dans les établissements (surtout ceux de petite et moyenne tailles) à cause du manque de ressources et de la méconnaissance des programmes de support et d'aide financière; ➢ Importance d'une validation technique, lors de la planification du projet, par un expert reconnu afin de s'assurer d'une décision judicieuse; ➢ Difficulté de financer les études requises (préliminaires ou de faisabilité) pour préparer les plans d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des outils facilitant la planification de projets d'EÉ (ex.: ajouter guides, listes de vérification et formulaires en annexe au document «Répertoire des normes et procédures»). • Offrir une liste de vérification des mesures d'EÉ (check list) spécifiques aux petits immeubles. • Promouvoir les programmes d'efficacité énergétique ainsi que le rôle des différents intervenants, tels que : <ul style="list-style-type: none"> - Délégué commercial HQ; - Prescripteur ou partenaire professionnel; - AEÉ; - OEÉ. • Analyser la possibilité d'ajuster les paramètres et modalités du programme <i>Appui aux Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments</i> de HQ : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Harmonisation du formulaire de demandes d'aide financière avec ceux de l'AEÉ et l'OEÉ de façon à ce qu'une seule demande par projet puisse être présentée autant pour les nouvelles constructions que les bâtiments existants; ➢ Flexibilité dans l'évaluation du projet quant aux données requises selon le type d'intervention en EÉ et les travaux entrepris; ➢ Possibilité de cumuler les économies d'énergie de plusieurs projets à l'intérieur d'un même bâtiment; ➢ Prolongation du critère relatif au délai de réalisation (nouvelle construction ou bâtiment existant) jusqu'à 24 mois suivant la date de confirmation du montant de l'appui financier; ➢ Remise de l'aide financière en deux versements, sous réserve d'un montant total minimum à définir (date du premier versement choisie par le client, solde à la fin des travaux); ➢ Appui financier couvrant 100% du montant des 	<ul style="list-style-type: none"> • CHQ / HQ • AEÉ / HQ • AEÉ / HQ • HQ

Besoins non comblés	Recommandations	Organisme / Entité concernés
	<p>honoraires des partenaires professionnels reliés à la préparation de la proposition de projet selon les guides et outils fournis par HQ;</p> <p>➤ Reconnaissance d'une partie du coût de l'étude de faisabilité comme dépense admissible (en fonction des autres programmes d'aide disponibles).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier le partage d'une ressource dédiée à l'ÉE pour identifier et réaliser les mandats reliés à l'efficacité énergétique dans les plus petits établissements et les petits projets de 50 000 \$ et moins. • Offrir une méthodologie simple ainsi qu'un encadrement technique, adapté aux besoins de l'établissement et supporté par les représentants commerciaux des fournisseurs d'énergie, pour aider à la planification du projet. • Prévoir la mise en place d'équipements permettant de faire un meilleur suivi des mesures liées à l'ÉE et inclure les coûts des outils de suivi (informatisation, télégestion, automatiser) dans le coût du projet. • Évaluer la possibilité d'offrir un appui financier supplémentaire afin d'aider à enclencher la démarche en ÉE de façon à couvrir 100% du coût des études préliminaires et des plans d'action et maintenir l'aide financière existante équivalente à 50% du coût des études de faisabilité. • Offrir un gabarit type de présentation des études de faisabilité des firmes externes (fiche synthèse type) 	<ul style="list-style-type: none"> • Agences de développement / AEÉ / OEÉ / MSSS • Agences de développement / AEÉ / OEÉ / MSSS • Établissements • AEÉ / OEÉ • AEÉ / AGPI
<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les économies d'énergie électrique envisagées sont faibles (petits bâtiments ou projets de moindre envergure), il n'est pas économiquement rentable de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Initiatives énergétiques existants d'HQ. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter le personnel des établissements à adopter des mesures comportementales par la mise en place d'un programme de communication et de sensibilisation. • Mettre en place un processus simple de demande d'aide financière pour la réalisation de mesures simples ou de projets d'économies d'énergie de moins grande envergure. • Établir des paramètres uniformes, à l'intérieur d'un cadre de gestion, pour l'utilisation des méthodes PRI et VAN. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissements • HQ • MSSS

3. FINANCEMENT

Besoins non comblés	Recommandations	Organisme / Entité concernés
<ul style="list-style-type: none"> • Limite dans le nombre de projets d'ÉE réalisables à cause du manque de possibilité d'emprunt pour les projets d'investissement spécifiques en EE : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Plafonnement de la capacité d'emprunt; ➢ Crédits variables des budgets d'investissement selon les années. 	<ul style="list-style-type: none"> • Distinguer les deux concepts de financement de projets d'efficacité énergétique : auto-financement et financement par le budget d'immobilisations. • Proposer pour les projets d'investissement en EE un traitement spécifique et indépendant des modes de financement (ministère et régions) afin de supporter les objectifs de réduction qui seront énoncés : <ul style="list-style-type: none"> ➢ S'assurer que l'établissement donne les informations requises pour permettre une comptabilité gouvernementale distincte pour les projets d'EE par rapport aux autres projets d'investissements; ➢ Recevoir les projets identifiés, analyser les budgets de réalisation de projets d'EE conjointement avec les agences de développement et faire des démarches pour favoriser les investissements dédiés à l'EE; ➢ Analyser la problématique de financement (surcoûts liés à l'EE) dans une perspective de partenariat public / privé. • Analyser la faisabilité d'accepter des projets en fonction de la période de la vie utile des équipements pour les projets de 5 ans et plus. • Permettre de financer les investissements requis sur une période plus longue que la PRI afin de bénéficier d'économies dès la première année (ex. PRI 7 ans / emprunt sur 9 ans). 	<ul style="list-style-type: none"> • MSSS • MSSS • MSSS • MSSS
<ul style="list-style-type: none"> • Taux utilisé dans le calcul de la rentabilité des projets d'EE variable selon les établissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, aux fins de calculs de rentabilité, un taux d'actualisation tenant compte du taux d'emprunt et majorer ce taux en fonction du délai de récupération et des risques associés aux projets d'EE (facteurs de sécurité). 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissements / Agences de développement

Besoins non comblés	Recommandations	Organisme / Entité concernés
<ul style="list-style-type: none"> • Attrait pour les gestionnaires de conserver les économies réalisées (pour d'autres fins ou pour de nouveaux projets) dans leur budget annuel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire valoir un certain équilibre pour conserver une part des économies réalisées dans le budget de la direction des bâtiments afin d'engendrer de nouvelles mesures et augmenter ainsi les économies d'énergie. • Mettre en place des mécanismes qui inciteront les gestionnaires à faire de l'EÉ en rendant visibles les économies réalisées. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Redistribuer une partie des économies réalisées au financement de projets reliés à la mission première (achat d'équipements, etc.); ➤ Financer d'autres travaux en EÉ à même une partie des économies récurrentes réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissements • Établissements

4. PRÉSENTATION ET AUTORISATION DU PROJET

Besoins non comblés	Recommandations	Organisme / Entité concernés
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise restreinte pour présenter et documenter un projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une méthodologie de présentation des dossiers uniformisée et adaptée à l'envergure des projets et aux différents processus d'approbation budgétaire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ définition uniforme des paramètres financiers et techniques ainsi que du suivi et bilan; ➤ grille d'analyse avec un contenu variant selon la taille des projets; ➤ liste des critères de références requis pour présentation. • Ajouter dans le plan de maintien des actifs de l'établissement les informations relatives aux besoins en efficacité énergétique et aux projets d'immobilisations prévus. 	<ul style="list-style-type: none"> • AEÉ / MSSS / Agences de développement • Établissements / Agences de développement

5. RÉALISATION

Besoins non comblés	Recommandations	Organisme / Entité concernés
<ul style="list-style-type: none"> Manque de sensibilisation du personnel pour les mesures comportementales. 	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des outils de communication (ex. : vidéo) pour sensibiliser le personnel. Donner de l'information sur les mesures comportementales (exemples ou hyperliens) sur le site Internet du ministère. 	<ul style="list-style-type: none"> AEÉ / HQ MSSS
<ul style="list-style-type: none"> Assurance de rendement pour la mise en service des équipements. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer au document «<i>Répertoire des normes et procédures</i>» (conditions normalisées) la vérification de la mise en service («commissionning») des équipements et ajouter ce coût ainsi que celui de l'assurance qualité dans l'évaluation du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> CHQ / MSSS / Agences de développement

6. SUIVI ET BILAN

Besoins non comblés	Recommandations	Organisme / Entité concernés
<ul style="list-style-type: none"> Importance du suivi et du bilan dans l'évaluation du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les gestionnaires à comptabiliser les économies réalisées dès le début du projet. Analyser la possibilité d'adapter les outils existants afin d'identifier, lors du bilan de gestion de comptes annuel qui est présenté au client par le délégué commercial, les économies d'énergie électrique réalisées à la suite d'un projet d'ÉE. Inciter les établissements à faire le suivi des économies d'énergie réalisées et, selon l'envergure du projet, à présenter un bilan du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Établissements HQ MSSS

Besoins non comblés	Recommandations	Organisme / Entité concernés
<ul style="list-style-type: none"> • Importance de disposer des outils et des registres pertinents, selon la taille des établissements, pour vérifier si les objectifs ont été atteints. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une méthode uniforme de recueil des données permettant d'identifier les économies d'énergie réalisées à la suite d'un projet en EÉ. • Faire la formation du personnel responsable de l'EÉ pour bien documenter les économies réalisées à la suite de l'implantation d'un projet en EÉ. • Promouvoir l'entretien préventif et l'utilisation d'un registre de données. • Évaluer les possibilités d'encadrement (coaching) auprès du responsable de l'entretien. 	<ul style="list-style-type: none"> • MSSS / AEÉ / Agence de développement / Établissements • Établissements / Agences de développement • Établissements / Agences de développement • Établissements / Agences de développement